

Duplicata

## RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE FREJUS

PALAIS DE JUSTICE - RUE JEAN JAURES  
83618 FREJUS CEDEX - TEL 04.94.53.61.68 10H12H 14H16H  
SELARL NATHALIE DUPRAT-COUTANT  
INTERNET : WWW.INFOGREFFE.FR

A A C E M

CENTRE AFFAIRE EUROPE BD DU  
CERCERON VALESCURE  
SAINT RAPHAEL BP 497  
83704 ST RAPHAEL CEDEX

V/REF :

N/REF : 95 B 81 / 2008-A-975

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE FREJUS certifie qu'il a reçu le 24/04/2008,

Acte S.S.P. en date du 27/03/2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Concernant la société

CORALIDE  
Société à responsabilité limitée  
Centre d'Affaires Europe  
boulevard du Cerceron  
83700 Saint-Raphaël

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-975 le 24/04/2008

R.C.S. FREJUS 400 505 301 (95 B 81)

Fait à FREJUS le 24/04/2008,

Le Greffier





24 AVR. 2008  
A945

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

**SARL « CORALIDE »**

**Centre d'Affaires Europe - Boulevard du Cerceron  
83700 SAINT-RAPHAEL**

**27 MARS 2008**

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission de Commissaire aux Apports qui nous a été confiée par le Tribunal de Commerce de Fréjus, par ordonnance du 6 mars 2008, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation des apports devant être effectués à la SARL CORALIDE dans le cadre de son augmentation de capital.

## **I - CADRE LEGAL**

L'opération projetée consiste à apporter, à la société « CORALIDE », SARL au capital de 80 000 euros, divisé en 5 000 parts d'un montant nominal de 16 euros chacune, dont le siège social est à Saint Raphaël (83700), Centre d'Affaires Europe, Boulevard du Cerceron et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Fréjus sous le n° 400 505 301 – 95 B 81, des titres de sociétés.

La collectivité des associés de la SARL CORALIDE a décidé d'augmenter le capital social de ladite société d'apports en nature. Par conséquent, conformément à la Loi sur les sociétés commerciales, chaque apport en nature doit faire l'objet d'une évaluation préalable par un Commissaire aux Apports.

Par analogie aux dispositions légales contenues dans les articles L.80 et L.84, relatifs à la constitution des sociétés anonymes, il apparaît souhaitable que le Commissaire aux Apports intervenant dans la SARL, respecte les règles d'incompatibilité prévues à l'article L.220.

A cet égard, nous vous informons satisfaire pleinement au respect de ces dispositions.

Le Commissaire aux Apports apprécie sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature et les avantages particuliers, s'il en est stipulé. Il rend compte de sa mission dans un rapport.

## **II - EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE**

La SARL CORALIDE envisage de recevoir de M. Claude LAVANCHY, Expert Comptable, l'apport en nature net de tout passif, des biens ci-après :

- la propriété de 196 parts sociales de la SARL CCA, société de Commissariat aux Comptes, soumise à l'impôt sur les sociétés, au capital de 20 000 euros, ayant son siège social à Saint-Raphaël (83700), Centre d'Affaires Europe, Boulevard du Cerceron et immatriculée au RCS de Fréjus sous le n° 484 941 786.
- la propriété de 500 actions de la SAS AACEM, société d'Expertise Comptable, soumise à l'impôt sur les sociétés, au capital de 15 000 euros, ayant son siège social à Saint-Raphaël (83700), Centre d'Affaires Europe, Boulevard du Cerceron et immatriculée au RCS de Fréjus sous le n° 379 861 396.
- la propriété de 40 parts sociales de la SARL ACE LE ROCHER, société d'Expertise Comptable, soumise à l'impôt sur les sociétés, au capital de 20 000 euros, ayant son siège social à Roquebrune sur Argens (83520), ZAC Parc d'Activités des Garillans, Lieudit Pont du Prieur et immatriculée au RCS de Fréjus sous le n° 453 190 464.

Les associés de la SARL CORALIDE envisagent de rémunérer cet apport de titres par l'attribution de 7 500 parts sociales nouvelles d'un montant nominal de 16 euros chacune, entièrement libérées et à créer en représentation d'une augmentation de capital de 120 000 euros (La différence entre l'augmentation de capital envisagée et la valeur des titres apportés, soit 2 440 euros, fera l'objet d'un apport en numéraire).

En conséquence, notre mission portera sur l'appréciation et l'évaluation de l'apport consenti par M. Claude LAVANCHY, consistant en l'apport de titres de sociétés à la SARL CORALIDE.

### **III – VERIFICATIONS EFFECTUEES**

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

- Vérifier la réalité des titres apportés,
- Contrôler la valeur attribuée aux titres, objet de l'apport en nature,
- Nous assurer qu'aucun événement survenu entre les dates d'arrêté des comptes des différentes sociétés participantes et ce jour n'était de nature à remettre en cause l'évaluation de ces mêmes titres.

#### **IV - DESCRIPTION DES APPORTS**

Les apports en nature envisagés sont composés de :

- 196 parts sociales de la SARL CCA, société de Commissariat aux Comptes, soumise à l'impôt sur les sociétés, au capital de 20 000 euros, ayant son siège social à Saint-Raphaël (83700), Centre d'Affaires Europe, Boulevard du Cerceron et immatriculée au RCS de Fréjus sous le n° 484 941 786, valorisées à 55 860,00 euros.
- 500 actions de la SAS AACEM, société d'Expertise Comptable, soumise à l'impôt sur les sociétés, au capital de 15 000 euros, ayant son siège social à Saint-Raphaël (83700), Centre d'Affaires Europe, Boulevard du Cerceron et immatriculée au RCS de Fréjus sous le n° 379 861 396, valorisées à 41 870,00 euros.
- 40 parts sociales de la SARL ACE LE ROCHER, société d'Expertise Comptable, soumise à l'impôt sur les sociétés, au capital de 20 000 euros, ayant son siège social à Roquebrune sur Argens (83520), ZAC Parc d'Activités des Garillans, lieudit Pont du Prieur et immatriculée au RCS de Fréjus sous le n° 453 190 464, valorisées à 19 830,00 euros.

Au cours de nos travaux, durant lesquels nous avons mis en œuvre l'ensemble des diligences estimées nécessaires, il nous a été transmis tous documents et renseignements utiles.

## V – EVALUATION DES TITRES APPORTES

### 1) Evaluation des 196 parts sociales de la SARL CCA

Compte tenu de la création récente de la société, l'évaluation des parts sociales apportées à la SARL CORALIDE a été faite sur la base de la situation nette au titre du dernier exercice clos.

Selon les comptes arrêtés au 30/09/2007, la valeur nette ressort à 56 996 €uros, soit 285 €uros la part. Il est envisagé d'apporter à la SARL CORALIDE 196 parts de la SARL CCA, valorisées par conséquent à **55 860 €uros**.

### 2) Evaluation des 500 actions de la SAS AACEM

L'évaluation des actions de la société a été faite sur les bases suivantes :

- Situation nette de la société telle qu'elle ressort du dernier exercice clos.
- Goodwill sur le portefeuille clientèle, base 50 % de la moyenne des trois derniers chiffres d'affaires retraités réalisés par la société.
- Goodwill sur la valeur des parts sociales de la filiale, la SARL A.A.C.E. LE ROCHER

#### A) Situation nette :

Cette dernière est estimée au 31/12/2007 (date du dernier arrêté des comptes) à **245 000 €uros**.

#### B) Détermination du goodwill sur la clientèle :

	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007</b>
Chiffre d'affaires réalisé	781 628	852 323	885 901
Chiffre d'affaires travaux facturés par le « groupe » AACE, AACE LE ROCHER, CCA	- 47 804	- 47 393	- 56 734
Chiffre d'affaires retenu	733 824	804 930	829 167
<b>Chiffre d'affaires moyen retenu</b>	.....	.....	<b>789 307</b>

Evaluation de la clientèle :  $789\,307 * 50\% = 394\,653$  €uros  
Goodwill sur clientèle retenue :  $394\,653 - 51\,130 = 336\,523$  €uros

C) Goodwill sur participation A.A.C.E LE ROCHER :

Valeur actuelle des parts sociales : 86 760 €

Goodwill sur participation : 86 760 - 14 000 = **72 760 €**

D) Evaluation globale des actions de la société A.A.C.E.M. :

La valeur totale des actions ressort donc à :

Situation nette + Goodwill, soit : 245 000 + 336 523 + 72 760 = 654 283 €uros

Compte tenu qu'il s'agit d'une SAS aux statuts fermés (clause d'agrément), il est appliqué un abattement de 20 % sur cette dernière valeur.

La valeur globale des parts sociales retenue s'élève donc à :

$654\,283 \times 80\% = \mathbf{523\,426\ \text{€uros}}$

E) Evaluation de la valeur des 500 actions détenues par M. Claude LAVANCHY

Il est pratiqué un nouvel abattement de 20 % pour tenir compte du caractère minoritaire de sa participation.

La valeur globale des actions détenues par M. Claude LAVANCHY s'élève donc à :

$523\,426 \times 10\% = \mathbf{52\,342\ \text{€uros}}$

Sous déduction d'un abattement de 20 % (participation minoritaire) de 10 468 €uros, la valeur globale des parts sociales détenues par M. Claude LAVANCHY est estimée à : 41 874€uros, **arrondi à : 41 870 €uros.**

3) Evaluation des 40 parts sociales de la SARL ACE LE ROCHER

L'évaluation des parts sociales de la société a été faite sur les bases suivantes :

- Situation nette de la société telle qu'elle ressort du dernier exercice clos.
- Goodwill sur le portefeuille clientèle, base 50 % de la moyenne des trois derniers chiffres d'affaires retraités réalisés par la société.

A) Situation nette :

Aucune distribution n'étant prévue, cette dernière s'élève au 30.09.2007 (date du dernier arrêté des comptes) à **75 075 €uros.**

### B) Détermination du Goodwill sur la clientèle

	30/09/2005	30/09/2006	30/09/2007
Chiffre d'affaires réalisé	237 195	251 362	270 272
Chiffre d'affaires travaux juridiques (effectués par le cabinet A.A.C.E.M.)	- 18 117	- 27 095	- 21 296
Chiffre d'affaires retenu	219 078	224 267	248 975
<b>Chiffre d'affaires moyen retenu</b>	.....	..... ..	<b>... 230 773</b>

Evaluation de la clientèle :  $230\,773 * 50\% = 115\,387$  **Euros**  
Goodwill sur clientèle retenue :  $115\,387 - 35\,332 = 79\,855$  **Euros**

### C) Evaluation des parts sociales

La valeur totale des parts sociales ressort donc à :  
Situation nette + Goodwill, soit :  $75\,075 + 79\,855 = 154\,930$  **Euros**

Compte tenu qu'il s'agit d'une SARL aux statuts fermés (clause d'agrément), il est appliqué un abattement de 20 % sur cette dernière valeur.

La valeur globale des parts sociales retenue s'élève donc à :  
 $154\,930 * 80\% = 123\,944$  **Euros**

### D) Evaluation de la valeur des parts sociales détenues par M. Claude LAVANCHY :

Il est pratiqué un nouvel abattement de 20 % pour tenir compte du caractère minoritaire de sa participation.

La valeur globale des parts sociales détenues par M. Claude LAVANCHY s'élève donc à  
 $123\,944 * 20\% = 24\,789$  **Euros.**

Sous déduction d'un abattement de 20 % (participation minoritaire) de 4 958 Euros, la valeur globale des parts sociales détenues par M. Claude LAVANCHY est estimée à : **19 830 Euros.**

## VI – CONCLUSIONS

Compte tenu des diligences exposées, nous avons noté que la valorisation des apports que vous envisagez d'effectuer en vue d'augmenter le capital social de la SARL "CORALIDE", était déterminée de la façon suivante :

### **Titres de sociétés**

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - 196 parts sociales de la SARL CCA           | 55 860,00 €uros |
| - 500 actions de la SAS AACEM                 | 41 870,00 €uros |
| - 40 parts sociales de la SARL AACE LE ROCHER | 19 830,00 €uros |

**Total**

**117 560,00€uros**

A l'issue de nos travaux, nous soussignés, SAS MOUREN & ASSOCIES, représentée par M. René MOUREN, agissant en qualité de Commissaire aux Apports, inscrit auprès de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE, certifions n'avoir pas d'observations à formuler sur la valeur individuelle et la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total net s'élève à 117 560,00 €uros.

Fait à La Seyne sur mer, le **27 MARS 2008**

René MOUREN  
Commissaire aux Apports

